



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Participation pour création de voies nouvelles et réseaux - secteur
Antes/Les Pinsons**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Mesdames Laroche et Lefebvre, Messieurs Guibert et Epplin, ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 14 janvier 2002 a instauré le principe de la participation pour voies nouvelles et réseaux sur le territoire communal.

La création du lotissement communal « Les Pinsons » dès lors que la voie interne a pour vocation d'être une voie communale et dessert quatre parcelles de grande longueur, situées en bordure de la rue d'Antes et rendant la partie arrière constructible, entre tout-à-fait dans le principe de participation.

Les travaux de viabilisation de cette voie sont estimés à 233 472,19 € T.T.C.

L'ensemble des terrains desservis représente une surface de 13737 m². La participation calculée au m² de surface hors œuvre nette (SHON) potentielle ressort à 28,33 €/m² de SHON

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.N.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément au tableau de répartition joint en annexe 3 ;

cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains (demande d'autorisation de lotir ou permis de construire).

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation de lotir ou de construire ; des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- confier la réalisation de travaux à la SEMIE de NIORT par avenant à la convention de mandat concernant la réalisation des deux lotissements communaux dans le secteur de Cholette.

Cet avenant fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le financement des travaux de viabilisation et les recettes de la participation seront imputées au budget 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN